

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL – LA BAZOGE MONTPINÇON

SÉANCE DU 23 JANVIER 2021 à 10 H 00

Présents :

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Miguel DAGUIER | <input checked="" type="checkbox"/> Patricia DELAUNAY | <input checked="" type="checkbox"/> Stéphanie DESLANDES |
| <input checked="" type="checkbox"/> Marina DURAND | <input checked="" type="checkbox"/> Jean-François FORGET | <input checked="" type="checkbox"/> Stéphane GILET |
| <input checked="" type="checkbox"/> Grégory HEURTEBIZE | <input checked="" type="checkbox"/> Laure LE ROUX | <input checked="" type="checkbox"/> Pascal LECHAT |
| <input checked="" type="checkbox"/> Alain LECOURT | <input checked="" type="checkbox"/> Mireille PIEAU | <input checked="" type="checkbox"/> Pascal RENARD |
| <input type="checkbox"/> Séverine RICHARD | <input checked="" type="checkbox"/> Gaëlle ROCHER | <input checked="" type="checkbox"/> Patrice THEBAUT |

Séverine Richard absente donne pouvoir à Mr Le Maire ; Pascal Renard.

Secrétaire de séance : Laure Le Roux

M. le Maire ouvre la séance à 10h et constate que le quorum est atteint

01 – PERSONNEL COMMUNAL : Modification des horaires de travail

M. le Maire explique au Conseil Municipal que les plannings des agents communaux ont été revus du 1^{er} janvier au 31 août 2021 en tenant compte des points suivants :

- ✓ Arrêt de travail d'un agent,
- ✓ Protocole sanitaire COVID-19 (heures complémentaires)

	Horaires septembre 2020 à août 2021	Horaires janvier 2021 à août 2021	Différence
Animateur	35,00	35,00	0,00
Adjoint technique	28,34	26,10	-2,24
Adjoint technique	27,72	27,72	0,00
Adjoint technique	26,63	31,95	5,32
Adjoint technique	35,00	35,00	0,00
Adjoint technique	29,13	28,22	-0,91
Adjoint technique	33,67	34,83	1,16
Adjoint technique	28,73	28,36	-0,37
		TOTAL	2,96

M. le Maire demande au Conseil Municipal de « valider » les nouveaux horaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2021 auxquels seront ajoutés le temps de travail réel du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020 (calcul en cours).

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Décision du conseil :

Le conseil municipal approuve à la majorité les nouveaux horaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2021.

02 – PERSONNEL COMMUNAL : Avancement de grade

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent communal peut bénéficier d'un avancement de grade.

La commune doit notifier sa réponse au CDG 53.

Adjoint technique principal 2^{ème} classe au 01/07/2020 (+ 13 pts)
Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Le 15/06/2009 Recrutement adjoint technique..... à raison de 17h30/semaine
Le 01/01/2010 Modification temps de travail..... à raison de 25h00/semaine
Le 01/04/2010 Stagiairisation..... à raison de 25h00/semaine
Le 01/04/2011 Titularisation à raison de 35h00/semaine
Le 01/07/2015 Avancement de grade Adjoint technique 1^{ère} classe
Le 01/04/2016 Avancement de grade Adjoint technique principal 2^{ème} classe
Le 22/05/2017 Avancement d'échelon + 16 points
Le 22/05/2019 Avancement d'échelon + 10 points

Vote : à bulletin secret

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 0

Blanc : 1

Décision du conseil :

Le conseil municipal approuve à la majorité l'avancement de grade d'un agent communal.

03 – PERSONNEL COMMUNAL : Demandes diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré l'adjoint technique, responsable de la location salle des fêtes, le samedi 6 janvier 2021 pour renouveler son contrat de travail.

Lors de cet entretien, l'agent a sollicité la mairie afin d'obtenir une augmentation salariale.

Décision du Conseil :

La majorité du conseil n'est pas favorable à l'augmentation salariale de l'agent technique, responsable de la location salle des fêtes étant donné le peu de locations de salle cette année. Pas de délibération ce jour, mais discussion avec l'ensemble du conseil.

04 – MAIRIE : Fêtes et cérémonies

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que l'organe délibérant doit adopter une délibération de principe précisant les dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes (liste non exhaustive) :

- ✓ Cadeaux de naissance,
- ✓ Cadeaux de mariage,
- ✓ Cadeaux de fin d'année,
- ✓ Départs en retraite,
- ✓ Décès,
- ✓ Vœux du maire,
- ✓ Remise et cérémonies de prix maisons fleuries,
- ✓ Cérémonies diverses (11 novembre, 8 mai...)
- ✓ Récompenses (bon d'achats, coupes...)
- ✓ Repas bénévoles

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Décision du conseil :

Le conseil municipal approuve à la majorité les dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

05 – MAIRIE : Création d'une régie de recettes

En application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales M. Le Maire demande l'autorisation de créer une régie de recettes à la mairie dès que possible pour l'encaissement de photocopies, locations de tables et bancs, location occasionnelle de la salle des associations, ventes diverses.

Les tarifs appliqués sont les suivants :

- Photocopie0,05 €
- Location 1 table et 6chaises :.....2,00 €
- Location de 10 chaises1,00 €
- Location Salle des Associations 30,00 €

Désignation régisseur titulaire..... Manuella COULANGE

Désignation régisseur suppléant Fabienne GOUGEON-RAULT

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Décision du conseil :

Le conseil municipal approuve à la majorité la création d'une régie de recette à la Mairie.

06 – SALLE DES FÊTES : Tarifs 2021

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de location de la salle des fêtes au 01/01/2020.

Personnes, Associations ou groupements	Tarifs en Euros Commune	Tarifs en Euros Hors commune
Vin d'honneur (usage de la salle)	70,00 €	120,00 €
Buffet campagnard ou banquet + soirée dansante (usage de la salle + scène + bar et cuisine)	250,00 €	450,00 €
Electricité le kwh	0,20 €	

La commune ne se trouve engagée que si elle reçoit **dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi du contrat**, un exemplaire du présent contrat **daté, signé et accompagné d'un chèque de 100€ pour les arrhes** à régler par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**.

Un chèque de caution de 400€ sera exigé lors de la mise à disposition de la salle, il ne sera restitué qu'après la remise des clés et la constatation d'un état des lieux identique à celui qui précédait la location. En cas de dégradations, le montant des réparations sera à votre charge.

Délibération



Questions Diverses



A revoir



Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Décision du conseil :

Le conseil municipal approuve à la majorité les tarifs de location de la salle des fêtes au 1/01/2021.

07 – STATION D'EPURATION : Renouvellement du marché – lancement de la consultation

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'entretien de la STEP arrive à échéance le 1^{er} juin 2021.

Le contrat a été attribué à VEOLIA pour un montant de 16 921,57 € HT/an.

Voici la liste des prestations prévues au contrat initial :

Contrôle et test de sécurité réglementaire,

Matériel de téléalarme, de télésurveillance et télégestion mise à niveau,

- ✓ Réactif (FeCl, chaux...) : fourniture,
- ✓ Vidange et nettoyage des ouvrages,
- ✓ Réparations localisées de fissures, d'étanchéité, d'enduit...
- ✓ Réparations d'éclats de béton,
- ✓ Protection anti-corrosion et peintures,
- ✓ Réparations localisées,
- ✓ Aménagements extérieurs : entretien de l'éclairage extérieur des ouvrages et des sites
- ✓ Voies de circulation interne : réparations ponctuelles

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que nous bénéficions de l'aide d'ATD'EAU (conseil départemental) pour le renouvellement du marché.

M^{me} GUIGUEN et M. MONNÉ proposent au Conseil Municipal les options suivantes de :

- ✓ Renouveler le contrat pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 01/06/2025 (pour faciliter le transfert de la compétence à Mayenne Communauté au 01/01/2026)
- ✓ Prévoir un curage préventif du réseau,
- ✓ Contrôler les branchements (nouvelles installations, vente...)
- ✓ Réponse au DT/DICT,
- ✓ Travaux (réparations, extension, nouveaux branchements) ?

Planification de la consultation

- ✓ Courrier de demande d'éléments de fin de contrat auprès de Véolia fait le 11/01/2021
- ✓ Programmation de deux visites contradictoires de fin de contrat avec Véolia mars et mai 2021
- ✓ Finalisation du DCE et lancement de la consultation Fin janvier/début février 2021
- ✓ Consultation sur 4 semaines avec une visite obligatoire pour les candidats Fin février 2021
- ✓ Remise des offres et analyse par l'ATD'Eau Mi-mars 2021
- ✓ Réunion de restitution de l'analyse fin mars 2021
- ✓ Signature du marché fin mars/début avril 2021

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer la consultation du marché.

Délibération



Questions Diverses



A revoir



Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Décision du conseil :

Le conseil municipal approuve à la majorité le renouvellement du marché-lancement de la consultation.

08 – RESTAURANT LA GOURMANDINE : Soutien commerce local

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du précédent confinement la mairie a décidé de ne pas lui facturer son loyer du 16/03/2020 au 30/06/2020 soit un montant total de 2 579,71 € HT soit **3 095,65 € TTC**

Le montant du loyer mensuel est de 737,06 € HT soit 884,47 € TTC.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous facturons à M. et M^{me} BETTON la part du logement soit 300 € TTC mensuel du 1^{er} novembre au 20 janvier 2021.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'évaluer à nouveau la situation au vu du contexte sanitaire actuel.

Délibération



Questions Diverses



A revoir



Vote:

Pour : 12

Contre : 2

Abstention : 1

Décision du conseil :

Le conseil municipal approuve à la majorité à maintenir le soutien du commerce local et de facturer à M. et M^{me} Betton le loyer du logement soit 300€TTC mensuel du 1/01/2021 au 28/02/2021. Le conseil municipal évaluera à nouveau la situation au vu du contexte sanitaire.

Décisions suite aux délégations de M. Le Maire

-Droit de préemption urbain :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses délégations de fonctions, il a abandonné le droit de préemption sur les biens ci-dessus :

Le 03/12/2020 : maison située 13 rue Aigue Marine appartenant à M. GINGAT/M^{me} VORIERES.

QUESTIONS DIVERSES

-Un groupe de travail a été mis en place pour le cimetière. Mireille Pieau, Pascal Lechat et Miguel Daguier en font partis. Jean François Forget intègre ce groupe.

-Un portail pour l'ALSH a été acheté pour la sécurité des enfants et en lien avec le plan Vigipirate (sécurisation de l'école) et le protocole sanitaire (la sortie de l'ALSH se fera par ce portail)

-L'entreprise Levrard est intervenue au niveau du plan d'eau. Problème d'évacuation d'eau. La situation est réglée à ce jour.

-Tracteur de la commune : une assurance a été prise pour les déplacements sur la route. Une plaque d'immatriculation est en cours. Ce qui n'était pas le cas auparavant.

-La commune de Belgeard a sollicité M. Le Maire pour confectionner les repas de cantine pour les enfants accueillis au sein de la commune voisine. Actuellement Belgeard se fournit chez un prestataire de service extérieur (Océane Restauration). L'ensemble du conseil municipal s'interroge et se renseigne sur les normes ? Les frais ? Les investissements ? La formation des agents...

-Certains élus ont intégré des commissions en collaboration avec Mayenne Communauté, les premières réunions ont eu lieu :

1 Commission jeunesse : Mireille Pieau, Marina Durand et Laure Le Roux

2. Commission mobilité : Gaëlle Rocher, Pascal Lechat

3. Commission Culture : Mireille Pieau, Marina Durand

4. Commission Finance : Patrice Thébaut, Pascal Renard

5. Commission action sociale : Pascal Renard

6. Commission déchets : Pascal Renard, Jean François Forget

7. Commission service : Alain Lecourt

8. Commission PCAET : Alain Lecourt

9. Commission agriculture/ alimentation : Gaëlle Rocher

Heure fin de séance	11h30
Date prochaine réunion	Samedi 13 Février 2021 -10h à la salle des fêtes